

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80098 pour la propriété située au 1125, rue de Roberval Sud, portant le numéro de lot 1 647 959, du cadastre du Québec, de façon à autoriser une entrée charretière jusqu'à 28,42 mètres de largeur, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de maximum de 12 mètres pour les terrains d'une largeur de plus de 20 mètres situés à l'intérieur d'une zone commerciale, le tout en référence au plan préparé par la Division géomatique du Service de la planification et de la gestion du territoire le 6 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0407

Autorisation - Demande numéro 2020-80096 de dérogation mineure - 75, rue des Oliviers

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-107, transmettant la résolution numéro 200505-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande à la greffière si des personnes intéressées se sont exprimées par écrit ou par téléphone à ce sujet ;

Conformément à la loi s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Michaella M. Rakotomalala, copropriétaire, pour l'immeuble situé au 75, rue des Oliviers. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par appel téléphonique via le 450-776-8277, à raison des heures régulières d'ouverture de nos bureaux jusqu'au vendredi 29 mai 2020, à 16 heures ainsi que par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca) jusqu'au 1^{er} juin 2020, à 19 heures;

Personne ne s'est adressé au conseil municipal dans ce dossier par le biais d'un courriel ou d'un appel téléphonique.

CONSIDÉRANT QUE Mme Michaella M. Rakotomalala, copropriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 75, rue des Oliviers, à Granby, portant le numéro de lot 1 651 308, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200505-04, en date du 5 mai 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. La présente demande est jugée mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 16 mai 2020, informant de la procédure de consultation s'étant déroulée du 16 mai au 1^{er} juin 2020 ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de

dérogation mineure numéro 2020-80096 pour la propriété située au 75, rue des Oliviers, portant le numéro de lot 1 651 308, du cadastre du Québec, de façon à autoriser une terrasse jusqu'à 0,74 mètre de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1 mètre, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 2018, sous le numéro 9 891 de ses minutes, dossier numéro 4 346.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0408

Autorisation - Demande numéro 2020-80095 de dérogation mineure - 941 à 963, rue Henry-Carleton-Monk

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-106, transmettant la résolution numéro 200505-03 du comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Julie Bourdon explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande à la greffière si des personnes intéressées se sont exprimées par écrit ou par téléphone à ce sujet ;

Conformément à la loi s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jean-François Boisvert, représentant de la compagnie Habitations G.F.B. inc., pour l'immeuble situé au 941 à 963, rue Henry-Carleton-Monk. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par appel téléphonique via le 450-776-8277, à raison des heures régulières d'ouverture de nos bureaux jusqu'au vendredi 29 mai 2020, à 16 heures ainsi que par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca) jusqu'au 1^{er} juin 2020, à 19 heures;

Personne ne s'est adressé au conseil municipal dans ce dossier par le biais d'un courriel ou d'un appel téléphonique.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Boisvert, représentant de la compagnie Habitations G.F.B. inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 941 à 963, rue Henry-Carleton-Monk, à Granby, portant les numéros de lots 6 345 912, 6 345 913, 6 345 914, 6 345 915, 6 345 916, 6 345 917, 6 345 918, 6 345 919, 6 345 920, 6 345 921, 6 345 922, 6 345 923 et 6 345 924, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200505-03, en date du 5 mai 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. La présente demande est jugée mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 16 mai 2020, informant de la procédure de consultation s'étant déroulée du 16 mai au 1^{er} juin 2020 ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80095 pour la propriété située au 941 à 963, rue Henry-Carleton-Monk, portant les numéros de lots 6 345 912, 6 345 913, 6 345 914, 6 345 915, 6 345 916, 6 345 917, 6 345 918, 6 345 919, 6 345 920, 6 345 921, 6 345 922, 6 345 923 et 6 345 924, du cadastre du Québec, de façon à autoriser un bâtiment accessoire jusqu'à 0,46 mètres de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 0,6 mètres, le tout en référence au certificat de localisation préparé par Mme Genvenière-Illou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 30 janvier 2020, sous le numéro 6150 de ses minutes, dossier numéro 190117.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0409

Autorisation et refus - Demande numéro 2020-80079 de dérogation mineure - 20, rue de Toulouse

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-109, transmettant la résolution numéro 200505-06 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Riel explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande à la greffière si des personnes intéressées se sont exprimées par écrit ou par téléphone à ce sujet ;

Conformément à la loi s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Sylvain Huard, mandataire pour le propriétaire et représentant de la compagnie Enseignes Média Modul, pour l'immeuble situé au 20, rue de Toulouse. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par appel téléphonique via le 450-776-8277, à raison des heures régulières d'ouverture de nos bureaux jusqu'au vendredi 29 mai 2020, à 16 heures ainsi que par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca) jusqu'au 1^{er} juin 2020, à 19 heures;

Personne ne s'est adressé au conseil municipal dans ce dossier par le biais d'un courriel ou d'un appel téléphonique.

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Huard, mandataire pour le propriétaire et représentant de la compagnie Enseignes Média Modul, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 20, rue de Toulouse, à Granby, portant le numéro de lot 1 400 105, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200505-06, en date du 5 mai 2020, à l'effet d'autoriser, en partie, cette dérogation mineure, considérant que:

1. La présente demande est jugée mineure;
2. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 16 mai 2020, informant de la procédure de consultation s'étant déroulée du 16 mai au 1^{er} juin 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, une partie de la demande de dérogation mineure numéro 2020-80079 pour la propriété située au 20, rue de Toulouse, portant le numéro de lot 1 400 105, du cadastre du Québec, de façon à autoriser l'implantation d'une enseigne sur poteaux jusqu'à 0,83 mètre de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1 mètre, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 20 avril 2020, sous le numéro 6320 de ses minutes, dossier numéro 200192 et en référence au dessin préparé par M. Sylvain Huard de la compagnie Enseignes Média Modul; et

de refuser la partie de la demande de dérogation mineure concernant la hauteur de l'enseigne.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0410

Entente - Centre d'action bénévole de Granby inc. - Services 211 et 911 - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-078;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Ville et le Centre d'action bénévole de Granby inc. le 24 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance le 24 janvier 2021 et se renouvelle automatiquement, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'y mettre fin avant le 24 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur son renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service concerné recommande le renouvellement de l'entente en modifiant à l'article 4 la personne responsable pour la Ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser le renouvellement de l'entente signée avec le Centre d'action bénévole de Granby inc., pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 23 janvier 2024, concernant la gestion et la collaboration des Services 211 et 911, et ce, selon les termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2020-078; et

de modifier l'article 4 en désignant pour la Ville, M. Bruno Grondin, directeur du Service de police, ou son représentant à titre de responsable de la mise en oeuvre de cette entente et d'aviser par écrit le Centre d'action bénévole de Granby inc. de cette modification.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0411

Entente - MRC Haute-Yamaska - Programme « Coupez le moteur! » - 2019 à 2020 - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-072;

CONSIDÉRANT le programme « Coupez le moteur! » lancé en 2011 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre la Ville de Granby et la Municipalité régionale du comté de la Haute-Yamaska concernant l'affichage pour ce programme vient à échéance le 24 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser le renouvellement de l'entente concernant le programme « Coupez le moteur ! » conclue avec la MRC de La Haute-Yamaska pour un (1) an, soit jusqu'au 24 août 2021, aux mêmes termes et conditions prévus à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2020-072.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0412

Entente - Service météorologique d'environnement Canada - Exploitation d'une station météorologique automatique du Mésonet Montréal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-075;

CONSIDÉRANT l'entente établissant les conditions et les modalités de collaboration quant à l'implantation d'une station météorologique automatique sur un emplacement appartenant à la Ville, laquelle venait à échéance le 16 mars 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature d'une nouvelle entente concernant l'implantation et le maintien d'une station météorologique automatique au 1250, boulevard Industriel, pour une période de deux (2) ans, le tout selon les modalités établies au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2020-075.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0413

Entente - Vidéotron Itée (MATv) - Production et télédiffusion des séances du conseil

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-074;

CONSIDÉRANT QUE les séances publiques prévues au calendrier établi par le conseil municipal sont télédiffusées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby et Vidéotron Itée, faisant aussi affaire sous le nom de MATv, désirent s'entendre concernant la télédiffusion des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à fournir et maintenir les équipements requis pour la production et la diffusion des séances;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la signature d'une entente avec Vidéotron Itée (MATv) pour la production et la télédiffusion des séances du conseil municipal, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023, moyennant la somme de 750 \$ par émission produite et diffusée, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 183-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 13 mai 2020, le tout selon les modalités prévues au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2020-074.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0414

Entente - Hydro-Québec - Déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques (400V) - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-081;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques déjà convenue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de cette entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le renouvellement de l'entente avec Hydro-Québec pour une période de cinq (5) ans, soit jusqu'au 17 août 2025, concernant le réseau de bornes à recharge rapide pour les véhicules électriques (400V), et ce, selon les termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2020-081. Toute dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 210-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023, 001-2024 et 001-2025, en date du 27 mai 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0415

Entente - Association du hockey jeunesse de Granby - Aide financière pour le tournoi Bantam

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-076;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-0877 octroyant une aide financière de 35 000\$ par année ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey a besoin d'une aide financière pour la présentation d'un tournoi international de hockey de catégorie Bantam;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue au rayonnement de Granby à travers le pays;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec l'Association du hockey jeunesse de Granby pour l'octroi d'une aide financière annuelle de 35 000 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022 relativement à la tenue du Tournoi international Bantam à Granby en février, le tout selon les modalités du projet de protocole joint au sommaire numéro SJ-2020-076. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 209-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 28 mai 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0416

Demande d'autorisation de signature - Annulation partielle de servitude

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-090;

CONSIDÉRANT l'acte de servitude publié au registre foncier, dans la circonscription foncière de Shefford, sous le numéro 21 137 137;

CONSIDÉRANT QUE la rue Hémérocalle a été prolongée dans le cadre d'ententes de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de drainage et d'aire de virage temporaire au bout de la rue Hémérocalle, créée suivant l'acte ci-haut mentionné, n'est plus requise;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de renonciation partielle de servitude, et ce, en vue de renoncer seulement à la servitude de drainage et d'aire de virage temporaire publiée sur les lots contenus dans le projet d'acte notarié joint au sommaire numéro SJ-2020-090, et ce, aux frais de Les Constructions Odyssees inc.

Que la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0417

Modification - Résolution numéro 2020-05-0352 - Autorisation de signature - Samuel Bérard et Étienne Tétreault - Entente relative à des travaux municipaux - Rues Ferland, Jeanne et Clément - Projet numéro 12-2020

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-091;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de modifier la résolution numéro 2020-05-0352 concernant l'autorisation de signature de l'entente relative à des travaux municipaux, projet numéro 12-2020, visant le prolongement des infrastructures de voirie des rues Ferland, Jeanne et Clément afin d'ajouter, comme promoteur avec M. Samuel Bérard, le copropriétaire des terrains, soit M. Étienne Tétreault.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0418

Entente - Université McGill - Échantillonnage d'eaux usées et de boues activées pour fin de recherche relative à la COVID-19

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-092;

CONSIDÉRANT la pandémie mondiale relative à la COVID-19;

CONSIDÉRANT le développement actuel d'une approche scientifique qui permettrait notamment de détecter de manière précoce une recrudescence d'infection;

CONSIDÉRANT que la Ville de Granby souhaite collaborer au développement de cette approche;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la signature d'une entente de collaboration et de confidentialité avec l'université McGill autorisant la Ville de Granby à procéder à l'échantillonnage d'eaux provenant des usines de traitement des eaux usées et des boues activées de la ville et à remettre ces échantillons pour fin de recherche à l'université McGill, le tout, selon termes et conditions du projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2020-092.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0419

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 avril au 25 mai 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-066;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 avril au 25 mai 2020, soit :

- les comptes pour la période du 28 avril au 25 mai 2020, pour la somme de 5 299 160,92 \$, et
- les salaires pour la période du 19 avril au 16 mai 2020, pour la somme de 1 235 662,91 \$

pour un total de 6 534 823,83 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Location de conteneurs
Réf. : 143/2020 - C2020-0880
Du 1^{er} mai 2020 au 31 mars 2021
Fournisseur : Sani-Eco inc.
Dépense 2020 approximative, taxes incluses 19 407,96 \$

d'adjuger le contrat numéro 161/2020 pour la réhabilitation de voirie et élargissement pour piste multifonctionnelle rue Saint-Hubert de la rue de Mont-Royal au 11e rang, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe AllaireGince Infrastructures inc., pour un montant total, taxes incluses, de 3 984 000,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisation, projet numéro 90908.4, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 202-2020, en date du 26 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0421

Étude et conclusion d'un contrat pour la fourniture de vêtements de travail - Dossier numéro 172/2020 - Le Magasin Industriel inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-065;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Le magasin Industriel inc, comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 7 mai 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de conclure le contrat numéro 172/2020 pour la fourniture de vêtements de travail, pour une période de douze (12) mois, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Le Magasin Industriel inc, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 90 516,37 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 201-2020 et 001-2021, en date du 26 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0422

Étude et conclusion d'un contrat pour l'acquisition d'une unité de disque pour la sauvegarde de données - Dossier numéro 191/2020 - Informatique ProContact inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-068;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Informatique ProContact inc, comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 25 mai 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 191/2020 pour l'acquisition d'une unité de disque pour la sauvegarde de données au plus bas soumissionnaire conforme, Informatique ProContact inc, pour un montant total, taxes incluses, de 63 593,77\$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets

numéros 80219.1 et 80220.1, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 205-2020 et 001-2021, en date du 27 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0423 **Fourniture de véhicules légers - Achat regroupé CSPQ - Dossiers numéro 039/2020 et 189/2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-070;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) est allé en appel d'offres pour l'acquisition de véhicules légers pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les statuts du CSPQ permettent aux municipalités de conclure une entente avec l'organisme pour joindre le regroupement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que la Ville de Granby se joigne au regroupement d'achat de véhicules légers du CSPQ et s'engage à s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus pour l'acquisition de trois (3) camionnettes et d'un véhicule de police pour une dépense totale approximative de 215 000\$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 212-2020, en date du 27 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0424 **Mouvements de main-d'oeuvre - 7 mai au 26 octobre 2020 - Embauche - M. René St-Hilaire, journalier-opérateur au Service de travaux publics - Embauche - M. Kevin Fontaine, policier permanent au Service de police - Embauche - Mme Nacia Lebeuf, commise aux comptes payables au Service des finances - Nomination - M. Jean-Philippe Michaud, sergent à la gendarmerie du Service de police**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-021, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 7 mai au 26 octobre 2020, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2020-021 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. de ratifier l'embauche de monsieur René St-Hilaire au poste de journalier-opérateur au Service des travaux public en date du 20 mai 2020 afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du changement de statut de monsieur Daniel Foisy. L'examen médical préembauche et la période de

probation ont déjà été complétés puisque monsieur St-Hilaire occupe cette fonction depuis le 15 avril 2019;

2. d'autoriser l'embauche de monsieur Kevin Fontaine au poste de policier permanent au Service de police, et ce, en date du 2 juin 2020, afin de combler le poste laissé vacant à la suite de la nomination de monsieur Jean-Philippe Michaud ;
3. d'autoriser l'embauche de madame Nacia Lebeuf au poste de commise aux comptes payables au Service des finances, et ce, en date du 26 octobre 2020, afin de pourvoir un poste vacant. Cette embauche est assujettie à la réussite d'une période de probation de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
4. de ratifier le retour en poste de divers employées et employés précédemment mis à pied en lien avec la COVID-19. Les données salariales du personnel concerné seront les mêmes qu'au moment de la mise à pied respective de celui-ci. Le nom, la fonction et la date effective de retour en poste sont détaillés dans l'annexe ;
5. de prendre acte de la nomination de monsieur Jean-Philippe Michaud au poste de sergent à la gendarmerie du Service de police, et ce, à compter du 2 juin 2020, afin de combler un poste laissé vacant ;
1. 6. Prendre acte de la mise en disponibilité des employées et employés surnuméraires de la Division aquatique mis à pied temporairement en lien avec la COVID-19, et ce, progressivement, à partir du 28 mai 2020 et selon les besoins de la division. Ceux-ci ont été nommés dans l'annexe au sommaire RH-2020-010, daté du 6 avril dernier. Les données salariales du personnel concerné seront les mêmes qu'au moment de la mise à pied respective de celui-ci.

Toutes dépenses étant payables à même le fond d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 213-2020, en date du 28 mai 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0425

Mesure disciplinaire - Policier

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-020, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été rencontré le 30 avril 2020 en présence d'un représentant de la Fraternité des policiers et policières afin d'obtenir sa version des faits relativement à des événements survenus entre novembre 2019 et janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'en agissant de la sorte, il a dérogé à une directive applicable aux membres du service, qu'elle soit verbale ou écrite, et qu'il a contrevenu au Code de discipline sur le respect et la loyauté, sur le rendement et l'efficacité et sur le comportement;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a pris connaissance du dossier et qu'il est en accord avec la recommandation de la sanction proposée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la suspension de l'employé concerné pour une journée ouvrable sans solde et sans droit au rappel ni aux heures supplémentaires, la date devant être déterminée par la direction du Service de police.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0426

Mesure disciplinaire - Employé municipal (col bleu)

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-019, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE l'employé concerné a refusé à deux reprises de participer à une enquête sur les consignes de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté que l'employé n'a pas respecté les consignes de distanciation, mais les a plutôt banalisées;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'a pas voulu, à plusieurs reprises, discuter avec son contremaître et le chef de division, ce qui est en fait de l'insubordination;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a pris connaissance du dossier et qu'il est en accord avec la recommandation de la sanction proposée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la suspension de l'employé concerné pour une journée ouvrable sans solde et sans droit au rappel ni aux heures supplémentaires, la date devant être déterminée par la direction du Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-427

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-4 - 25 à 27, rue Court, 2020-0531 - PIIA-12 - 1275, boulevard Industriel, 2020-0579 - PIIA-32 - 196, rue des Commissaires, 2020-0546

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-118;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 20 mai 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-4	2020-0531	200520-06	25 à 27, rue Court	Réparation
PIIA-12	2020-0579	200520-07	1275, boulevard Industriel	Construction
PIIA-32	2020-0546	200520-09	196, rue des Commissaires	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0428

PIIA-33 - Demande numéro 2020-0695 de permis de construction - 191, rue Denison Ouest

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-119, transmettant la résolution numéro 200520-10 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le décret de travaux a été autorisé lors du conseil municipal le 4 mai 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200520-10, la délivrance de la demande numéro 2020-0695 de permis de construction à la Ville de Granby afin de permettre l'installation du suricate entre la passerelle Miner et la piste cyclable l'Estriade à la hauteur de la rue Long. Il sera installé sur une dalle de béton et fera face à la piste cyclable;

de modifier la résolution numéro 2020-05-0357 de façon à modifier l'emplacement du suricate dans le décret de travaux afin qu'il se situe entre la passerelle Miner et la piste cyclable l'Estriade à la hauteur de la rue Long.

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-33 dudit règlement; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0429

État de la situation et nomination au comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-120;

CONSIDÉRANT la candidature soumise par Louis Lacasse et son intérêt certain à siéger comme membre du CCU de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Louis Lacasse est recommandée par M. Robert Vincent, conseiller municipal;

CONSIDÉRANT QUE M. André Leclerc est producteur agricole dans le domaine aviaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de pourvoir les postes vacants;

CONSIDÉRANT QU'il reste un poste vacant à combler;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de nommer M. Louis Lacasse à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Granby, et ce, pour un mandat couvrant les années 2020 et 2021, se terminant le 31 décembre 2021; et

de nommer M. André Leclerc à titre de membre producteur agricole. M. Leclerc poursuivra son mandat actuel.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0430

Dépôt du Plan environnement 2020-2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-128;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'une *Planification stratégique* afin d'assurer une vision structurante de son développement;

CONSIDÉRANT que le Plan environnement 2020-2023 implique plusieurs aspirations issues de cette *Planification stratégique*, soit *Être une communauté en santé, Avoir une communauté activement engagée dans son milieu* et *Placer les milieux naturels au coeur du mieux-être de la collectivité*;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'élaborer un Plan environnement 2020-2023 qui soit en accord avec les attentes des citoyennes et citoyens ainsi qu'avec la *Planification stratégique de la Ville 2018-2022*;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le comité environnement lors de la réunion du 20 mai 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adopter le Plan environnement 2020-2023.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0431

Aide financière - AGDIA - Camps de jour 2020-2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-030;

CONSIDÉRANT les objectifs de la politique d'accessibilité universelle de la Ville de Granby qui vise à offrir un accès à tous aux services de la Ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder à l'Association de Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme (AGDIA) une subvention annuelle d'un montant maximal de 5000 \$ pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, pour le paiement des frais de location pour l'organisation des camps de jour, le tout, payable, sur présentation de factures, à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 168-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 11 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0432

Aide financière - Cuisines collectives de la Montérégie - Projet jardin Ados - 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-033;

CONSIDÉRANT la politique jeunesse de la Ville de Granby qui a pour but d'offrir un milieu de vie dynamique et attrayant pour les jeunes à Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accorder une subvention de 3 500 \$ à l'organisme Cuisines collectives de la Montérégie pour la coordination du **projet jardin Ados** pour l'été 2020, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 200-2020, en date du 26 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0433

Achat d'estrades permanentes - Challenger de tennis

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-034;

CONSIDÉRANT la notoriété du Challenger pour la qualité de ses installations;

CONSIDÉRANT les coûts annuels de location pour les estrades et les ressources nécessaires au montage des estrades à chaque année;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Challenger de tennis a l'opportunité d'acquérir des installations de qualité à bon prix;

CONSIDÉRANT que l'édition 2020 n'aura pas lieu;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité sport relativement à cette acquisition;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser un transfert au montant de 76 875 \$ à même le fonds d'administration, correspondant à la subvention Challenger, vers un nouveau projet au fonds des dépenses en immobilisation, le tout tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 204-2020, en date du 27 mai 2020;

d'autoriser le comité à installer ces estrades conformément à toute loi et réglementation applicable, sur le terrain de la Ville situé au Tennis Saint-Luc;

de décréter tous travaux à cet endroit, à toutes fins que de droit;

d'autoriser le transfert du droit de propriété de ces installations à la Ville;

d'autoriser le directeur général, ou en son absence, le directeur général adjoint à signer la présente résolution à titre d'entente.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0434

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructures de rues et de réseaux sur les rues Young et Rutherford, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 550 000 \$ incluant un emprunt de 1 868 436 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructures de rues et de réseaux sur les rues Young et Rutherford, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 550 000 \$ incluant un emprunt de 1 868 436 \$.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructures de rues et de réseaux sur les rues Young et Rutherford,

d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 550 000 \$ incluant un emprunt de 1 868 436 \$ ».

2020-06-0435

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « O » concernant le plan de stationnement de l'Église Ste-Famille

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « O » concernant le plan de stationnement de l'Église Ste-Famille.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « O » concernant le plan de stationnement de l'Église Ste-Famille ».

2020-06-0436

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à revoir les titres des personnes chargées d'appliquer le règlement et de revoir l'entrée en vigueur d'un permis ou d'un certificat

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à revoir les titres des personnes chargées d'appliquer le règlement et de revoir l'entrée en vigueur d'un permis ou d'un certificat.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à revoir les titres des personnes chargées d'appliquer le règlement et de revoir l'entrée en vigueur d'un permis ou d'un certificat ».

2020-06-0437

Adoption - Règlement numéro 0933-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer l'annexe « Q » concernant le stationnement du Centre Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mai 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0933-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer l'annexe « Q » concernant le stationnement du Centre

Notre-Dame », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mai 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0438

Adoption - Règlement numéro 0934-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'annuler tout événement public, toute manifestation publique ainsi que toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac jusqu'au 31 août 2020

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 mai 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0934-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'annuler tout événement public, toute manifestation publique ainsi que toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac jusqu'au 31 août 2020 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 mai 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-0439

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Pierre-Albert Morin

M. Morin souhaite savoir si les bacs à déchets sont remplacés en cas de vol ou autre sinistre.

2. M. Danny Lupien

M. Lupien demande si un lien de parenté existe entre M. Louis Lacasse, nouvellement nommé au comité consultatif d'urbanisme, et le conseiller municipal M. Alain Lacasse.

2020-06-0440

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de lever la séance. Il est 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Catherine Bouchard, directrice
des Services juridiques et greffière